



# MAIRIE DE CUCQ

TREPIED - STELLA-PLAGE

62780

DEPARTEMENT  
du  
PAS-DE-CALAIS

Tél : 03 21 94 36 66  
[secretariat@cucq.fr](mailto:secretariat@cucq.fr)  
[www.cucq.fr](http://www.cucq.fr)  
[www.stella-plage.fr](http://www.stella-plage.fr)

## GARDERIE SCOLAIRE

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Article 1 : Horaires :**

Maternelle « La Souris Verte » : de 7 heures 30 à 8 heures 30 et de 16 heures 40 à 18 heures 15

Primaire Cucq Centre : de 7 heures 30 à 8 heures 40 et de 16 heures 50 à 18 heures 15

### **Article 2 : Admission :**

*Le matin* : les enfants de l'école Maternelle « la Souris Verte » et de l'école Primaire Cucq-Centre seront accueillis dans leurs écoles respectives.

*Le soir* : idem

L'étude sera assurée par un enseignant dans les locaux de Cucq-Centre pour tous les enfants de Cucq ou de Trépiéd désirant y rester. Il n'y aura pas de bus après l'étude. L'étude est surveillée et non dirigée.

Les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à partir seuls après la classe. Les enfants de primaire non-inscrits à la garderie sont libres de sortir seuls : ils sont alors sous la responsabilité des parents ou du représentant légal.

Au-delà des horaires précisés plus haut la garderie n'est plus assurée. Nous demandons aux parents d'être ponctuels.

### **Article 3 : Garderie du mercredi :**

L'accueil des enfants se fera à partir de 7 heures 30 jusque 9 heures, pour une fin d'accueil maximale à 18 heures. Le lieu : école du Grand Bleu – 516 avenue Circulaire - 62780 STELLA-PLAGE (bâtiment de l'Accueil de Loisirs). Les enfants pourront être récupérés à partir de 17 heures.

L'accueil est prévu pour des enfants entre 3 et 12 ans, en journée pleine, et ne fonctionne qu'en dehors des vacances scolaires.

### **Article 4 : Paiement :**

Le paiement se fera sur Internet à l'adresse <https://cucq.myperischool.fr> au prix de 2 € par jour pour la garderie classique. Les enfants devront être inscrits 48 heures à l'avance.

Pour la garderie du mercredi, les inscriptions se feront au mois, via myperischool, au maximum le dernier vendredi du mois précédent avant 11 heures.

## **Article 5 : Divers :**

Les repas pour la garderie du mercredi ne sont pas fournis, charge aux parents d'assurer une restauration froide ou à réchauffer au micro-onde pour leurs enfants.

En cas de maladie ou d'hospitalisation, un certificat médical devra être fourni dans la même semaine que l'absence.

La garderie répond à un besoin de garde avant et après la journée scolaire, mais elle n'est pas un service d'étude : le travail scolaire n'est pas assuré.

Les enfants pourront apporter un goûter.

Fai à CUCQ, le 19 juin 2023



**LE MAIRE,**  
**Walter KAHN**